

APPEL À VOLONTAIRES

Lors des mouvements de grève dans les écoles, la commune peut être amenée à mettre en place des services avec un fonctionnement différent du fonctionnement habituel en raison d'un nombre important d'agents communaux et / ou d'enseignants en grève. Il s'agit d'accueillir les enfants dont les familles n'auraient pas trouvé d'autres solutions de garde.

C'est pourquoi, en collaboration avec les parents délégués nous lançons aujourd'hui un appel aux parents d'élèves et aux personnes qui ont l'habitude – en raison de leur métier, de leurs formations, de leurs engagements associatifs – de gérer des groupes d'enfants et qui seraient d'accord pour figurer sur une liste de personnes « ressources » que la mairie pourrait contacter en cas de besoin.

Nous précisons que l'inscription sur cette liste ne rend nullement obligatoire la présence lors d'une grève. Il s'agit pour la commune de disposer d'un vivier de personnes à contacter pour arriver à mettre en place le système d'accueil en cas de besoin. Un contrôle sera réalisé afin de pouvoir valider l'inscription sur la liste des bénévoles.

COMMENT DEVENIR VOLONTAIRE ?



La commune en lien avec les parents d'élèves sollicite des volontaires en cas de grève, pour accueillir les enfants dont les parents n'ont pas trouvé d'autres solutions de garde pour :

Aider au Service minimum d'accueil (SMA) en complément des agents du service municipal de la jeunesse



Conditions de mise en œuvre du SMA si au moins 25% des enseignants sont grévistes et avec un minimum d'agents communaux présents



Qui : personnes intéressées et en capacité d'encadrer des enfants de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Où : à l'école ou au périscolaire

Quand : les jours de grèves et selon vos disponibilités



Si vous êtes intéressé,
merci d'envoyer un mail au service jeunesse :
secretariat.periscolaire@mairie.cranves-sales.fr
en communiquant :

- Nom Prénom / Adresse Postale / Email / Téléphone
- Vos disponibilités (lundi - mardi - jeudi - vendredi)

A noter qu'un contrôle sera réalisé pour vérifier l'aptitude des personnes à évoluer avec des enfants.

Aider pour la surveillance durant le temps méridien en complément des agents du service municipal de la jeunesse



Conditions de mise en œuvre : au moins 50% des agents communaux présents pour des raisons évidentes de sécurité, de connaissance des enfants et de tout le fonctionnement du temps méridien



Qui : parents d'élèves de l'école intéressés pour encadrer des enfants de 11h30 à 13h45

Où : dans les cours d'école et dans les salles périscolaires

Quand : les jours de grèves et selon vos disponibilités



Si vous êtes intéressé,
merci d'envoyer un mail au service jeunesse :
secretariat.periscolaire@mairie.cranves-sales.fr
en communiquant :

- Nom Prénom / Adresse Postale / Email / Téléphone
- Extrait du casier judiciaire n°3
- Vos disponibilités (lundi - mardi - jeudi - vendredi)

Pour tout complément contacter le directeur du service municipal de la jeunesse au 04 50 39 93 95